

alain dupuis

Mouiller au nord du golfe des bateaux d'une puissance qui ne peut s'exprimer à la hauteur de l'espérance de leur propriétaire, qu'en dehors du golfe, est une aberration en termes de sécurité des nombreux et divers usagers du golfe. Dans le respect de la vitesse autorisée pour traverser le golfe, il faut une heure pour aller de Vannes/Séné/Arradon à la sortie du golfe. C'est une heure parmi les écoles de voile, paddles, kayaks, planches à voile etc . Au niveau de compétences acquis lors de l'obtention du permis bateau dans les conditions de facilité actuelles, la surpuissance de bateaux rapides circulant à l'intérieur du Golfe constitue un danger pour les autres utilisateurs (..). Une mauvaise utilisation parmi ces derniers devient vite dangereuse. Ces puissantes machines devraient stationner exclusivement dans les ports à proximités de l'océan où elles peuvent valoriser leur potentiel de vitesse.

Alain Dupuis

7 rue de l'île Gavrinis

56000 Vannes